

# LE PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS, 4	12	22	

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

### AVIS.

Les personnes qui désirent prendre un abonnement au *Peuple Souverain*, sont priées de n'en remettre le prix que contre quittance imprimée et signée du gérant. Nous apprenons que l'on s'est présenté à quelques personnes en notre nom et que l'on a touché le prix de l'abonnement sans avoir reçu l'autorisation de l'administration du journal. Une plainte a été déposée à la police.

Lyon, 10 Avril 1848.

ANNIVERSAIRE D'AVRIL 1834.

Hier, a eu lieu sur la place des Cordeliers, la cérémonie funèbre commémorative des journées d'avril 1834. Tout s'est passé dans l'ordre indiqué au programme que nous avons inséré dans notre numéro d'avant-hier.

Une estrade avait été adossée à la face méridionale de la colonne, laquelle était recouverte d'une draperie noire, ainsi que l'estrade elle-même. Une oriflamme immobile, attachée au sommet de la colonne, portait ces mots :

AUX COMBATTANTS D'AVRIL 1834!

LAGRANGE, CHEF.  
CAUSSIDIÈRE, MORT.

Aux côtés ouest et nord du catafalque, dressé en avant de l'estrade, on lisait en lettres blanches détachées sur une draperie noire :

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE 1830.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE 1831.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE JUIN 1832.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS D'AVRIL 1834.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE MAI 1839.

AUX MARTYRS RÉPUBLICAINS DE FÉVRIER 1848.

POLOGNE, IRLANDE, SUISSE, MODÈNE, BOLOGNE, VARSOVIE, CRACOVIE, LEMBERG, NAPLES, MESSINE, PALERME, MADRID, BARCELONNE, LISBONNE, OPORTO,

CHAMBÉRY !!!

Sur l'estrade, étaient placés les bustes des citoyens Giroux cadet, Pivot, Darlande et Pacaud, combattants d'avril.

Le cortège partit de l'Hôtel-de-Ville à neuf heures du matin, dans l'ordre indiqué par le programme. L'enceinte de la place étant réservée exclusivement au cortège, les avenues en étaient gardées par la garde nationale et la troupe; les rues aboutissant à la place étaient encombrées d'une foule innombrable. On peut évaluer à plus de cinquante mille le nombre des citoyens de toute condition qui encombraient les rues. Le cortège arriva vers neuf heures et demie sur la place, ayant à sa tête le citoyen Arago, commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire, le citoyen Laforest, maire, les membres du comité central exécutif et les généraux et chefs des troupes de la localité. Les chefs du cortège prirent place sur l'estrade.

Trois discours furent prononcés, le premier par le citoyen Hugon, l'un des combattants d'avril, ce martyr dévoué qui, après avoir exposé ses jours pour la sainte cause de la liberté, a encore dû expier dans les cachots de la tyrannie le crime d'avoir voulu le bonheur de la patrie. Ses paroles, où respirent les sentiments du vrai républicain, de l'homme de bien désintéressé, ont été couvertes d'applaudissements.

Le citoyen Brosse, membre du comité des finances, a ensuite pris la parole et a chaleureusement fait ressortir tous les avantages que notre glorieuse révolution doit nous procurer.

Le citoyen Arago, qui parla le dernier, a été écouté avec un religieux silence; sa mâle et patriotique improvisation, sa voix pleine de feu a ravi tous les auditeurs. « Que voulaient, a-t-il dit, les généreux martyrs tombés sur cette place? Ils voulaient ce que voulaient alors

« tous les hommes de cœur. Ils voulaient ce que voulaient les combattants de Février; ils voulaient ce que la royauté a toujours refusé à l'humanité. Ils voulaient ce que nous avons aujourd'hui : la réalisation de notre noble devise : Liberté, Egalité, Fraternité. »

« Citoyens, entre tous ceux qui aiment la liberté point de dissidences. Que l'arbre de la liberté qui va s'élever sur ce sol, engraisé par le sang des martyrs lyonnais, étende ses branches protectrices sur toute la ville, et la noble cité de l'industrie grandira en gloire et en force sous son ombrage tutélaire. Vive la République! »

Nous ne donnons ici que le sens des discours que nous espérons pouvoir demain faire connaître textuellement à nos lecteurs.

Les discours terminés, un arbre vivace de la liberté (peuplier) fut planté, et pendant ce temps l'air retentissait des refrains de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*, répétés par cinquante mille voix confondues en une seule.

Le cortège rentra à l'Hôtel-de-Ville vers midi.

A deux heures, le général Neumayer, commandant les gardes nationales du Rhône, passa sur la place Bellecour la revue de toutes les gardes nationales de l'agglomération lyonnaise. On est surpris de voir qu'en si peu de temps nos concitoyens aient pris un aplomb, une allure martiale qui les ferait prendre pour des militaires exercés depuis plusieurs années. Cette imposante forêt de baïonnettes brillant dans les airs, cette masse compacte de troupes civiles rivalisant de zèle, tout porte la sécurité dans les esprits et fait renaitre la confiance.

A cinq heures, les différentes légions étaient rentrées dans leurs quartiers respectifs, et bien que certaines personnes aient craint que la journée ne fût agitée par suite de cette fête mémorable, il n'en a rien été : la soirée a été calme, et nulle part on n'a remarqué les rassemblements, les manifestations bruyantes des semaines précédentes. Nous sommes enfin rendus à nos habitudes; la ville a retrouvé sa physionomie accoutumée, et tout fait présager dans un avenir prochain la reprise des affaires, la fin de la crise qui a pesé si lourdement sur notre population ouvrière.

Les préparatifs militaires que fait le gouvernement autrichien fixent l'attention du *National*. Ce journal espère que les bruits répandus à ce sujet sont exagérés. D'abord, l'Autriche n'aura pas de guerre défensive à soutenir; et, de sa part, une guerre offensive est une entreprise chimérique. Comment voudrait-elle reconquérir ce qu'elle n'a pu conserver? Si l'empereur d'Autriche a quelque intérêt à conserver ce qu'il possède en Italie, les Etats qui font partie de cet empire, tels que la Hongrie, la Bohême, etc., n'en ont aucun. La Lombardie se séparant du reste de la monarchie, ce n'est pas un membre qui est séparé d'un corps, c'est une nationalité qui reprend possession d'elle-même. Il sera donc d'une sage et humaine politique de faire de gré ce qui, autrement, se ferait de force. A quoi bon faire tuer des Autrichiens et des Italiens dans une lutte dont l'issue est évidemment prévue? A quoi bon prodiguer des trésors pour reconquérir des gens qui, décidément, ne veulent plus appartenir à l'Autriche?

A l'égard du parlement anglais, il s'étonne et s'alarme des remaniements rapides de ces territoires, qui s'opèrent sans que l'on consulte l'Angleterre. L'Angleterre, victorieuse après la longue coalition contre la France, avait eu trop peu de souci des nations du continent pour que l'on espérât rien d'elle dans la rénovation qui s'accomplit sous nos yeux. Le gouvernement anglais a recommandé instamment au roi de Piémont la neutralité, et l'ambassadeur d'Autriche s'est montré satisfait de ces recommandations. Mais le peuple italien n'en a

tenu ni n'en pouvait tenir compte. Il n'avait point été admis à ratifier les traités de Vienne : c'est un vice de forme dont les rois signataires ne se doutaient pas, mais c'est un vice de forme qui, aujourd'hui, emporte le fond.

Il faut imiter l'Allemagne. Elle a déclaré, sans hésiter, que le grand-duché de Posen déciderait de son propre sort; resterait dans la fédération allemande, s'il le voulait, ou rentrerait sans obstacle dans la nationalité polonaise, si cette nationalité avait le bonheur de se reconstituer. C'est là la seule politique à suivre, la seule diplomatie à faire : en s'y conformant, l'Autriche s'épargnera, à elle et à l'Italie, bien des malheurs inutiles. Un si grave débat appellera sans doute l'attention des hommes d'Etat de l'Europe. S'il se prolongeait; si, contre toute attente, il menaçait la paix commune, il importerait que les peuples qui sont définitivement sortis de la tradition des traités de Vienne, et qui n'ont d'autre intérêt que la sécurité et la prospérité de l'empire autrichien et de l'Italie, intervinsent d'une manière amiable et pacifique.

### De l'organisation du travail.

Voici une partie du discours prononcé par le citoyen Louis Blanc devant l'assemblée générale des délégués des travailleurs :

Depuis que la commission du gouvernement pour les travailleurs est installée, elle a vu passer sous ses yeux des douleurs dont le spectacle l'a presque épouvantée; et pas une de ces douleurs qui ne soit le résultat lamentable, mais forcé, de la constitution actuelle de la société!

Ainsi donc, c'est au salut de la société tout entière, par l'affranchissement des travailleurs et la fécondation du travail, que l'assemblée nationale aura bientôt à pourvoir. La question est difficile à résoudre, mais elle s'impose à nous comme la grande, comme l'inévitable nécessité des temps modernes. (De toutes parts et avec émotion : Oui! oui!) J'en suis, pour ma part, tellement convaincu, que depuis longtemps j'ai pris envers moi-même l'engagement de ne pas dérober un jour à ces études orageuses, et l'engagement, je le tiendrai, dussé-je mourir avant la solution du problème!

(Plusieurs délégués se lèvent et tendent la main : Et nous aussi.)

Le principe sur lequel repose la société d'aujourd'hui, c'est celui de l'isolement, de l'antagonisme, c'est la concurrence. Voyons un peu ce qu'un semblable principe peut porter dans ses flancs.

La concurrence, c'est, je le dis tout d'abord, c'est l'enfantelement perpétuel et progressif de la misère. Et en effet, au lieu d'associer les forces de manière à leur faire produire leur résultat le plus utile, la concurrence les met perpétuellement en état de lutte; elle les annihile réciproquement, elle les détruit les unes par les autres. De quoi se compose aujourd'hui, je le demande, les bénéfices de tout atelier? N'est-ce pas de la ruine de maint atelier rival? Quand une boutique prospère, n'est-ce point parce qu'elle est parvenue à arracher, comme une proie, l'achalandage des boutiques voisines? (Bravo! bravo!) Que de fortunes uniquement formées de débris! Et de combien de larmes ne se compose pas, souvent, le bonheur de ceux qu'on appelle les heureux! (Vifs applaudissements.) Or, est-ce une société véritable que celle qui est constituée de telle sorte, que la prospérité des uns correspond fatalement aux souffrances des autres? Est-ce un principe d'ordre, de conservation, de richesse, que celui qui fait de la société un amalgame désordonné de forces, dont les unes ne triomphent que par l'incessante destruction des forces opposées? (Des divers côtés de la salle : Oui! oui! vous avez raison!) Je vous remercie de cette interruption sympathique; car, contre toutes les attaques qui servent de récompense à ceux qui, par dévouement à la chose publique, affrontent tant de fatigues et de périls, contre ces attaques, de jour en jour plus envenimées, votre adhésion nous est un rempart, et il nous est doux de trouver appui dans vos cœurs. (Marques unanimes d'assentiment.)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle entraîne une déperdition de travail humain, immense et continue; parce que chaque jour, à chaque heure, sur chaque point du sol, elle révèle son empire par l'anéantissement de quelque industrie vaincue, c'est-à-dire par l'anéantissement des capitaux, des matières premières, du travail, du temps, employés par cette industrie. Eh bien! je n'hésite pas à affirmer que la masse de richesses ainsi dévorées est tellement considérable, que quiconque la pourrait mesurer d'un coup d'œil reculerait d'effroi. (Bravo!)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle livre la société au gouvernement grossier du hasard. Est-il, sous ce régime, un seul producteur, un seul tra-

vailleux, qui ne dépend pas d'un atelier lointain qui se ferme, d'une faille qui éclate, d'une machine tout-à-coup découverte et mise au service exclusif d'un rival? Est-il un seul producteur, un seul travailleur, à qui sa bonne conduite, sa prévoyance, sa sagesse, soient de sûres garanties contre l'effet d'une crise industrielle? La concurrence force la production à se développer dans les ténèbres, à l'aventure, en vue de consommateurs hypothétiques et de marchés inconnus. De là un désordre inexprimable; de là l'impossibilité absolue d'établir entre la production et la consommation cet équilibre d'où sort la richesse. Aussi, que voyons-nous? A côté de telle industrie qui regorge de bras, telle autre en appelle vainement. A côté de tel marché qui reste désert, tel autre se montre déplorablement engorgé. C'est l'impuissance dans la confusion, c'est la pauvreté par le chaos. Et quelle sécurité possible dans un semblable régime? Quand j'aurai dit que la concurrence réduit l'industrie à n'être plus qu'une loterie meurtrière, osera-t-on me répondre, comme les économistes anglais: « Tant pis pour celui qui tire un billet perdant! » Où l'anarchie est installée, tenez pour certain qu'il y a ruine, et que la ruine éclatera tôt ou tard, dans un an, dans deux ans, à un jour donné, qui sera, par exemple, le 24 février 1848. (Applaudissements prolongés) Grande leçon qui prouve que nul moyen n'existe d'échapper à cette invincible loi de la solidarité humaine! Leçon terrible qui crie aux hommes: Vous n'avez pas voulu de la solidarité dans le bonheur; vous la subirez dans les désastres! (Energiques et unanimes applaudissements.)

La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce qu'elle rend nécessaire une foule d'êtres parasites qui ne vivent que du désordre qu'elle crée. Si la société était fondée sur ce principe de fraternité qui, je le proclame bien haut, est la vraie source de la richesse, où serait la nécessité de tant de fonctions qui, aujourd'hui, ne consistent qu'à régler les débats, qu'à terminer les discussions, qu'à couper court aux querelles et aux haines, engendrés par la séparation des intérêts? Imaginez des milliers d'hommes sans cesse occupés à reconstruire un mur que des milliers d'hommes sont sans cesse occupés à abattre: voilà l'image de l'activité sociale, telle que la concurrence la détermine. C'est vrai!

Epuisons cette démonstration. La concurrence est une cause d'appauvrissement général, parce que, loin de tendre à universaliser l'application des découvertes du génie, elle les renferme dans le cercle du monopole, et souvent même les transforme en agents de destruction. Ainsi, que, dans le régime de concurrence, une machine soit inventée, profitera-t-elle à tous sans exception? Non, vous le savez bien. Ce sera une massue avec laquelle l'inventeur breveté écrasera ses concurrents et cassera les bras à des légions d'ouvriers. Laissez-moi vous présenter ici une comparaison saisissante. Supposez, pour un moment, que le génie de l'homme se soit élevé, dans la région des découvertes, à une telle hauteur, que tout le travail humain puisse être remplacé par l'action des machines; et voyons ce qui en résulterait dans le système d'association, d'abord, puis dans le système actuel, la concurrence.

Dans le premier de ces deux systèmes, qui, par sa nature, exclut tout monopole, tout brevet d'invention, et répartit entre tous la richesse, il est évident que la substitution générale des machines au travail humain n'aurait qu'un résultat, celui de permettre à tous les hommes le repos du corps, en remplaçant, à leur profit, le labeur manuel par la culture de l'intelligence, par le développement des hautes études, par la pratique de plus en plus perfectionnée de ce qui tient à l'imagination, aux arts, à la poésie.

Dans le système de concurrence, au contraire, qui livre chacun à ses propres forces, et dont l'étendard porte ces sauvages devises: *Au plus habile, au plus riche le succès! Malheur aux vaincus!* dans le système de concurrence qui fait de toute découverte une propriété exclusive d'un seul ou de quelques-uns, qu'arriverait-il si l'on parvenait à inventer assez de machines pour rendre tout travail humain superflu? Ce qui arriverait, je frémis de le penser: les trois quarts de la population mourraient de faim. (Sensation profonde.) Comprenez-vous bien la portée d'un tel rapprochement? (Oui! oui! oui!)

Les découvertes de la science sont trois fois saintes; considérée en elle-même, l'invention d'une machine destinée à épargner aux hommes une fatigue est un incommensurable bienfait. D'où vient donc qu'aujourd'hui des milliers de travailleurs sont quelquefois réduits à la misère par l'application d'un procédé nouveau? Est-ce la faute de la science, est-ce la faute du génie, est-ce la faute des machines, qui asservissent la nature à l'humanité? Non, c'est la faute d'un régime si absurde, si vicieux, que le bien même ne peut s'y produire qu'accompagné d'un immense cortège de maux. En serait-il ainsi, dites-moi, sous une loi d'une universelle association? Concevez-vous que le génie pût jamais être pour un seul homme un sujet d'inquiétude. Là où existerait dans toute sa splendeur la solidarité des intérêts? Le génie!... ah! sa grandeur consiste à se mettre au service de l'humanité tout entière; et lorsqu'il en est réduit à fournir au monopole, à la cupidité, des armes de combat, c'est, j'en jure, parce que sa mission est dénaturée! (Vive sensation.)

### Nouvelles importantes de Naples.

Au moment où un conflit provoqué par le gouvernement de Naples ensanglante les rues de cette capitale, il n'est pas inutile de grouper tous ces faits pour comprendre l'inévitable nécessité qui pousse de nouveau les Napolitains aux voies extrêmes. Quant à une nouvelle forme constitutionnelle, les épreuves tentées par ce peuple ont, à coup sûr, convaincu de l'inutilité et de l'impuissance de ces compromis si souvent violés par ses rois. Les Napolitains n'ont-ils pas vu encore leur dernière constitution faussée dans son esprit et dans ses applications par les tentatives coupables d'un roi parjure et de ministres complaisants? Tant de perfidie, tant de déloyauté l'ont assez autorisé à arracher ce dernier voile sous lequel un prince incorrigible s'abritait pour couvrir ses projets réactionnaires, projets manifestés au grand jour à ces derniers instants. Les conséquences de ce dernier attentat, nos lecteurs les connaissent: le canon grondait au moment où le *Lombardo* s'éloignait du golfe de Naples.

La dissolution et le désarmement de la garde nationale était un fait arrêté par le gouvernement, et l'on savait positivement que le ministère en avait préparé le décret.

Lord Minto est de retour à Naples; le négociateur anglais a montré publiquement son mécontentement contre le roi, et se plaint hautement de sa versatilité. Le roi, de son côté, est revenu sur tous les arrangements conclus avec la Sicile, et a retiré ses promesses, résolu, dit-il, à ne plus traiter les Siciliens qu'en rebelles.

Ces diverses circonstances, mais surtout le désarmement projeté de la garde nationale, dont le service est suspendu, et le refus du roi de coopérer à l'affranchissement de la Lombardie, ont irrité au plus haut point la population. Les Siciliens annoncent l'intention de jeter des corps armés sur les côtes de la Calabre pour aider au mouvement, mais il est bien probable qu'une révolution napolitaine les aura prévénus avant qu'ils n'aient passé le Phare.

Les appareils de force déployés à Naples sont des plus imposants; le peuple n'en paraît pas cependant bien intimidé; il manifeste, au contraire, une certaine confiance qui donne une vive inquiétude au gouvernement. Ferdinand lui-même ne se dissimule pas la gravité de la situation, et s'apprête à jouer son va-tout; il tient, depuis quatre ou cinq jours, trois paquebots où il a placé ses bagages les plus précieux et son trésor, abrités sous le *Castello-Nuovo*, qui défend le palais et le port. De là une évasion serait pour lui aussi prompt que facile.

On assure que la Sicile a offert à Charles-Albert de dix à douze mille hommes pour envoyer au secours de la Lombardie, en le priant toutefois d'aviser à leur transport. La princesse Belgioioso accompagnait ses compatriotes napolitains, partis pour combattre en Lombardie. (Nouveliste de Marseille.)

### Pologne.

Nicolas vient d'adresser une proclamation à ses troupes; il termine par des menaces de cosaque contre la civilisation et contre la révolution de l'occident. Colère et menaces impuissantes. Que Nicolas se souvienne des menaces de l'empereur de Vienne à la Lombardie. Les forfanteries du pape russe auront le même résultat.

Voici la publication du *Journal de Saint-Petersbourg*, en date du 18 mars:

« Par la grâce, etc.

« Après une paix longue et heureuse, l'ouest de l'Europe est tout-à-coup agité par des troubles qui menacent de renverser les pouvoirs légaux et tout ordre social. Après avoir éclaté d'abord en France, la révolte et l'anarchie ont gagné promptement l'Allemagne voisine, et ce torrent dévastateur se répandant avec une impétuosité qui a augmenté à mesure que les gouvernements cédaient, a fini par atteindre les États autrichiens et prussiens, nos alliés.

« Aujourd'hui, l'audace ne connaissant plus de bornes, menace aussi dans son délire notre Russie, que Dieu nous a confiée. Mais il n'en sera pas ainsi; d'après le saint exemple de nos prédécesseurs orthodoxes, nous sommes prêts, en invoquant l'appui de Dieu tout-puissant, à combattre nos ennemis partout où ils se présenteront, et, sans reculer devant aucun sacrifice, nous protégerons, dans un accord indissoluble avec notre sainte Russie, l'honneur de nos Russes et l'inviolabilité de nos frontières. Nous sommes convaincus que chaque Russe obéira avec joie à l'appel de son empereur; que notre ancienne devise pour la religion, le czar et la patrie nous montrera aujourd'hui encore le chemin de la victoire, et alors, dans le sentiment d'une gratitude respectueuse, de même qu'aujourd'hui dans le sentiment d'une sainte confiance dans le Seigneur, nous jetterons ensemble ce cri: « Dieu est avec nous! Reconnaissez-le, vous païens, et inclinez-vous, car Dieu est avec nous! »

Circulaire du ministre de l'intérieur aux commissaires généraux des départements.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyen commissaire,

Nous touchons aux élections; encore quelques jours et le peuple français tout entier, usant de sa souveraineté si glorieusement reconquise, proclamera les noms de ses mandataires. A la veille de ce grand acte de sa toute puissance, il est utile que le gouvernement né de la révolution, chargé de conserver intacte et pure la victoire populaire, expose une dernière fois sa pensée à ceux qui le représentent et le défendent sur toute la surface de la République.

Déjà, je vous l'ai dit, des élections dépend l'avenir du pays. Sincèrement républicaines, elles lui ouvrent une ère brillante de progrès et de paix; réactionnaires ou même douteuses, elles le condamnent à de terribles déchirements. Votre constant effort a donc été, doit être encore, d'envoyer à l'assemblée nationale des hommes honnêtes, courageux et dévoués jusqu'à la mort à la cause du peuple.

Mais ici se présente une question que les partis ont dénaturée, et sur laquelle il convient de s'expliquer sans faiblesse et sans réticence. Le temps des ruses et

des fictions est passé. Nous sommes assez forts pour être vrais.

Le gouvernement doit-il agir sur les élections ou se borner à en surveiller la régularité?

Je n'hésite pas à répondre que sous peine d'abdiquer ou même de trahir, le gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter des voix; il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-révolution, si, par impossible, elle ose relever la tête.

Est-ce à dire que nous imiterons les fautes de ceux que nous avons combattus et renversés! Loin de là: ils dominaient par la corruption et le mensonge. Nous voulons faire triompher la vérité. Ils caressaient l'égoïsme, nous faisons appel aux sentiments généreux; ils étouffaient l'indépendance, nous lui rendons un libre essor; ils achetaient les consciences, nous les affranchissons. Qu'y a-t-il de commun entre eux et nous?

Mais c'est précisément parce que leurs odieuses pratiques ont profondément altéré les mœurs des classes officielles, qu'il est nécessaire de parler haut et ferme et de détruire les semences d'erreur et de calomnie répandues par eux si longtemps.

Quoi! nous sommes libres d'hier; il y a quelques semaines encore nous subissions une loi qui nous ordonnait, avec amende et prison, de n'adorer, de ne servir, de ne nommer que la monarchie; la République était partout représentée comme un symbole de spoliation, de pillage, de meurtres; et nous n'aurions pas le droit d'avertir la nation qu'on l'avait égarée! Nous n'aurons pas le droit de nous mettre perpétuellement en communication avec elle pour lui ouvrir les yeux! Hommes publics sans prévoyance et sans foi politique, nous laisserions insulter notre drapeau! nous nous exposerions à l'ensanglanter dans une guerre civile pour n'avoir pas osé le déployer librement!

Non, nous ne méconnaitrons pas à ce point notre devoir. Apôtres de la révolution, nous la défendrons par nos actes, nos paroles, nos enseignements. Vigilants et résolus contre ses ennemis, nous lui conquerrons des partisans en la laissant connaître. Ceux-là seuls qui ne la comprennent pas peuvent la redouter.

Ces principes, citoyen commissaire, tracent la ligne de votre conduite. S'il vous était possible de vous multiplier, d'être partout à la fois, de mettre à chaque heure votre pensée en contact avec la pensée publique, vous ne feriez rien de trop. Digne missionnaire des idées nouvelles auxquelles le monde appartient, vous préparerez leur pacifique avènement. Ce qu'il y a de praticable dans cette laborieuse tâche doit être accompli par vous, par vos amis, par vos écrits, par vos discours; répandez la lumière à flots. Qu'à tous les yeux brille dans son éclat majestueux la grande et noble figure de la République régénérant l'humanité par sa puissance morale, effaçant les distinctions de classes, appelant tous les citoyens à la réalisation politique du dogme de la fraternité, dégageant le travail et l'intelligence des entraves qui l'étouffent, faisant enfin de notre admirable France, la plus libre, la plus heureuse, la plus forte des nations!

Ainsi s'exercera cette influence: l'intimidation et la violence provoquent les révoltes; la corruption dégrade et mine le pouvoir; l'enseignement civil est la seule arme dont puissent se servir les chefs révolutionnaires du peuple: elle leur suffit pour triompher de toutes les résistances.

Mais afin que cet enseignement soit fécond, puisez vos inspirations aux sources vraiment populaires. Que partout des réunions soient organisées; que chacun, même le plus humble, soit mis en demeure d'y produire sa pensée. Dieu, qui seul a connu si longtemps les misères du peuple, seul aussi connaît les trésors de bon sens et de moralité que recèlent les masses; brisez la couche épaisse qui les enfouit encore.

Ainsi profondément et pacifiquement remué, le pays, malgré le peu de temps qui lui a été laissé pour se recueillir et se reconnaître, pourra distinguer ceux qui méritent l'insigne honneur de le représenter. Dans toutes les occasions où vous serez appelé à le guider, pénétrez-vous de cette vérité, que nous marchons vers l'anarchie si les portes de l'Assemblée sont ouvertes à des hommes d'une moralité et d'un républicanisme équivoques.

Ceux qui ont adopté l'ancienne dynastie et ses trahisons; ceux qui limitaient leurs espérances à d'insignifiantes réformes électorales; ceux qui prétendaient venger les mânes des héros de Février, en courbant le front glorieux de la France sous la main d'un enfant, ceux-là peuvent-ils être les élus du peuple victorieux et souverain, les instruments de la révolution?

Votre conscience a répondu: Quelle confiance peuvent-ils inspirer, ceux dont le cœur ne s'est point ouvert aux souffrances du peuple, et dont l'esprit a si longtemps méconnu ses vœux et ses besoins?

Ne regarderaient-ils pas eux-mêmes comme un défi à la révolution que des hommes qui ont attaqué, calomnié la révolution, devinssent aujourd'hui les organisateurs de la constitution républicaine?

Eh bien, puisque le choc impétueux des événements leur a subitement dessillé les yeux, soit, qu'ils entrent dans nos rangs, mais qu'ils n'aspirent ni à nous commander ni à nous conduire. Qu'ils marchent à l'ombre du drapeau du peuple, mais qu'ils ne songent pas à le porter. A la moindre secousse, leur âme se troublerait, et, revenant malgré eux aux convictions de toute leur vie, ils affaibliraient la représentation nationale de tout les incertitudes, de toutes les transactions familières aux opinions chancelantes et aux dévouements d'apparat.

Que le peuple s'en défie donc et les repousse. Mieux vaudrait les adversaires déclarés que ces amis douteux.

Citoyen commissaire, ce qui fait la grandeur du mandat de représentant, c'est qu'il investit celui qui en est revêtu du pouvoir souverain d'interpréter et de traduire l'intérêt et la volonté de tous.

Or, celui-là seul en usera dignement, qui ne reculera devant aucune des conséquences du triple dogme de la liberté de l'égalité, de la fraternité.

La liberté, c'est l'exercice de toutes les facultés que nous tenons de la nature, gouvernée par notre raison.

L'égalité, c'est la participation de tous les citoyens aux avantages sociaux, sans autre distinction que celles de la vertu et du talent.

La fraternité, c'est la loi de l'amour unissant les hommes, et de tous faisant les membres d'une même famille.

De là découlent l'abolition de tout privilège, la répartition de l'impôt en raison de la fortune, un droit proportionnel et progressif sur les successions, une magistrature librement élue et le plus complet développement de l'institution du jury, le service militaire pesant également sur tous, une éducation gratuite et égale pour tous, l'instrument du travail assuré à tous, la reconstitution démocratique de l'industrie et du crédit, l'association volontaire partout substituée aux impulsions désordonnées de l'égoïsme.

Quiconque n'est pas décidé à sacrifier son repos, son avenir, sa vie au triomphe de ces idées, quelconque ne sent pas que la société ancienne a péri, et qu'il faut en édifier une nouvelle, ne serait qu'un député tiède et dangereux. Son influence compromettrait la paix de la France.

J'ose croire, citoyen commissaire, que ces pensées sont les vôtres, et qu'elles trouveront en vous un interprète sûr et dévoué. Laissez-moi vous dire que vous ajouterez à l'autorité morale des résolutions qu'elles vous inspireront, en donnant l'exemple de l'abnégation personnelle et de la réserve dans la recherche des suffrages. Ce serait bien mal comprendre, ce serait abaisser votre mission que de la consacrer à faire réussir votre candidature. Votre dignité en souffrirait autant que le pouvoir de la République. Si vos concitoyens viennent à vous, acceptez leur mandat comme la plus noble récompense de vos travaux; mais gardez-vous de solliciter ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on pourrait soupçonner que le commissaire a fait le député. Le gouvernement vous tiendra compte du soin avec lequel vous vous conformerez à cette partie de ses instructions. N'oublions pas que nous nous devons tous au pays qui attend de nous de grandes choses, et que l'heure est venue d'élever notre âme au-dessus de toutes les préoccupations de l'intérêt privé.

Le membre du gouvernement provisoire,  
ministre de l'intérieur,  
LEDRE-ROLLIN

3° Direction de la librairie, de la littérature et des théâtres, comprenant tout ce qui a rapport à l'art dramatique, à la direction morale des théâtres; aux développements de l'industrie des éditeurs-libraires et imprimeurs; aux encouragements à la littérature et à tous les ravaux qui concernent l'art de penser et d'écrire.

— Par arrêté du gouvernement provisoire, les magasins de la halle aux grains de la ville d'Amiens et ses annexes pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

L'entrepôt réel des douanes de la ville de Strasbourg et ses annexes pourront continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

PARIS, 7 avril 1848.

— Une réunion des porteurs de bons des chemins de fer d'Orléans a eu lieu hier, et elle a entendu le rapport des délégués qu'elle avait nommés précédemment pour entendre les propositions du conseil d'administration de la compagnie. Deux propositions ont été soumises aux porteurs. D'après la première, les bons seraient remboursés, savoir: 10 p. 0/10 au comptant et 90 p. 0/10 en obligations anciennes remboursables à 1,250 fr. et qui seraient livrées aux porteurs de bons au cours de 800 fr. Elles rapporteraient un intérêt de 50 fr. par an. D'après la seconde combinaison, les bons seraient remboursés, 10 p. 0/10 en argent et 90 p. 0/10 en deux ans par paiements trimestriels avec bonification d'intérêt à 5 p. 0/10. Cette dernière proposition a été accueillie favorablement, mais comme tous les porteurs de bons n'avaient pas pu être convoqués, une autre réunion sera annoncée pour l'adopter, s'il y a lieu d'une manière définitive. La compagnie consent à accorder aux porteurs de bons et d'obligations un privilège sur les futurs intérêts et dividendes des actions.

— On annonce la création d'une nouvelle classe à l'Institut national de France. Elle prendrait la dénomination de *classe des arts et métiers* et dépendrait de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Le ministre de la marine s'occupe, dit-on, d'organiser une commission chargée d'étudier toutes les questions qui se rapportent aux intérêts et à la situation des capitaines de la marine marchande.

— M. de Lamartine a eu hier une longue entrevue avec le chargé d'affaires de Prusse par intérim. Immédiatement après cette conférence un courrier extraordinaire est parti pour Berlin.

— M. Nestor Roqueplan, ancien directeur de l'Opéra, vient, dit-on, de former une association avec le directeur du Grand-Théâtre de la reine à Londres.

— On dit que le gouvernement provisoire vient de décider qu'une division navale serait envoyée dans les mers du Nord.

— Un ukase de l'empereur de Russie, en date du 12 mars, ordonne la rentrée à leurs corps respectifs de tous les marins en congé; cela prouve que le czar est résolu à mettre sur le pied de guerre, non-seulement son armée de terre, mais aussi ses flottes. La mesure concerne les marins des côtes de la Baltique et de la mer Noire.

— Il paraît certain que le gouvernement provisoire songe à faire verser à tous les fonctionnaires qui ont versé des cautionnements une somme égale à celle qu'ils ont déjà fournie.

CHRONIQUE LOCALE.

Le club du *Point-du-Jour*, établi chemin du Pont-d'Alai, 25, a tenu hier sa septième séance. Ce club, composé en grande partie d'habitants de la campagne, a agité une question d'une haute importance. Les villes ont des ateliers nationaux, pourquoi les campagnes n'en auraient-elles pas? Ne pourrait-on pas, par exemple, acheter par cantons certains terrains où les villageois sans travail seraient occupés?

Le club a décidé qu'une pétition serait rédigée dans ce but. Il sera en outre demandé que le sort des domestiques soit amélioré par l'adjonction de journaliers dans les moments de presse. Nous reviendrons sur les délibérations de cette assemblée, qui paraît animée du meilleur esprit et comprendre les besoins de l'époque.

— Hier, deux bataillons du 20<sup>e</sup> léger sont arrivés dans notre ville, venant de Marseille.

Les 66<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> de ligne, ainsi que le 13<sup>e</sup> léger, quitteront Lyon dans le cours de la semaine pour se rendre à la frontière.

— Depuis l'avènement de la République on n'entendait plus parler de vols, et l'on pouvait croire que l'industrie filonnière avait passé la Manche avec la royauté; on aurait eu tort de s'endormir dans une fausse sécurité: en effet, hier la solennité de la place des Cordeliers leur parut une occasion favorable pour la reprise de leurs affaires un instant suspendues. On nous parle de

plusieurs vols de montres et de mouchoirs. Un des voleurs a été, dit-on, saisi sur le fait, et arrêté immédiatement.

— L'état-major de l'armée des Alpes a été constitué ainsi qu'il suit par le ministre de la guerre:

1<sup>re</sup> Division d'infanterie.

Général de division, Bedeau.  
1<sup>re</sup> Brigade.—Général de brigade Guesvillers.  
2<sup>e</sup> Brigade.—Saleyx.

2<sup>e</sup> Division d'infanterie.

Général de division, Baraguay-d'Hilliers.  
1<sup>re</sup> Brigade.—Général de brigade, Talandier.  
2<sup>e</sup> Brigade.—Duhol.

3<sup>e</sup> Division d'infanterie.

Général de division, Magnan.  
1<sup>re</sup> Brigade.—Général de brigade, Guillaibert.  
2<sup>e</sup> Brigade.—Rénault.

Cavalerie.

Général de division, Oudinot.  
1<sup>re</sup> Brigade de cavalerie légère.—Général de brigade, Regnault de Saint-Jean-d'Angely.  
2<sup>e</sup> Brigade de cavalerie de ligne.—Général Tartas.  
3<sup>e</sup> Brigade de cavalerie de réserve.—Général Lebon des Mottes.

Artillerie.

Général de brigade, Legendre.  
Génie.

Général de brigade, Morvan.

Intendant.

L'intendant en chef Denniée.  
Le plus ancien général de division prendra provisoirement le commandement en chef de l'armée des Alpes.

M. Lamartine a adressé la lettre suivante à M. Ponsard, candidat dans le département de l'Isère:

« Mon cher ami,  
« Vous étiez, comme moi, républicain avant la République. Les noyers de St-Point savent depuis plusieurs années vos pensées et les miennes. Notre pensée, éclose en trois jours au feu de l'âme du peuple, veut aujourd'hui des âmes comme la vôtre pour la défendre et l'accomplir. Je fais donc les vœux les plus sincères pour que l'assemblée nationale se fortifie d'hommes comme vous.

« Cette République ne doit ressembler qu'à elle-même: C'est une révolution d'intelligence et de moralité. Elle a été à la fois l'idéal des hommes de lettres et l'œuvre héroïque du peuple. Il faut qu'elle rende au peuple et à l'intelligence ce qu'elle leur doit. Les poètes l'ont rêvée, qu'ils la sauvent. Mais pendant les jours de sa lutte, vous avez fait plus que des vœux pour elle. Vous avez combattu à la fois pour qu'elle fût victorieuse et pour qu'elle fût modérée et magnanime. Venez-lui donner ce double caractère dans sa législation.

« Je ne vous écris pas comme membre du gouvernement ou comme ministre, je vous écris comme citoyen. Ce gouvernement, selon moi, ne doit peser dans les élections sur le pays que par la confiance libre qu'il s'efforce de lui inspirer. Mais je reste avant tout et après tout, citoyen, et à ce titre, rien ne m'empêchera jamais de professer festivement la confiance et l'amitié que j'ai pour vous.

LAMARTINE.

ASSISES EXTRAORDINAIRES DE LA HAUTE-GARONNE.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES.

Viol et meurtre. — Un frère de la Doctrine chrétienne accusé.

Résumé du président Labaume.

Audience du 5 avril.

(Suite.)

M. le président, continuant son résumé: Passons au frère Floride.

Sans évoquer le souvenir des faits qui se sont accomplis devant vos prédécesseurs, nous trouvons dans les débats mêmes qui ont eu lieu sous vos yeux, une circonstance qui remémore l'événement auquel nous voulons faire allusion. Vidal, dont nous vous parlerons tout-à-l'heure, avait soutenu pendant dix mois un mensonge avéré. Il aurait dit: *J'ai vu sortir Cécile*. Il gardait un silence absolu sur les circonstances qui l'avaient amené à concevoir cette illusion, et sur celles qui l'avaient confirmé dans une résolution soutenue avec une déplorable persévérance. A la dernière session, frappé des exemples de sévérité qui avaient été déjà faits avant sa comparution, et que l'état des débats rendait nécessaires, Vidal ne poussa pas le dévouement jusqu'à s'exposer aux chances d'une répression méritée, et dès le but de sa déclaration, il se rétracta. Probablement, cet événement était inattendu. La justice accepte sa rétractation; mais elle ne s'en tient pas là et veut explorer la cause de ce faux témoignage, car elle se préoccupe de cette pensée qu'il y a un système, que l'esprit du cloître ne se produit pas toujours dans les paroles du religieux, et qu'il emprunte quelquefois le cautionnement du laïque.

Elle veut savoir qui a suggéré à Vidal le mensonge qu'il a soutenu si longtemps, et Vidal déclare que le directeur de Lavaur l'a amené le 23 avril dans la maison de l'École chrétienne à Toulouse; que là, une conférence avait lieu dans le vestibule; et comme elle présentait quelque danger, parce que la porte aurait pu s'ouvrir brusquement, et que les acteurs auraient pu être surpris au sein même de la représentation à laquelle on se livrait, celui qui présidait à cette œuvre avait indiqué une procure au premier étage, comme un lieu peu propice. « Nous montons », dit-il, à la procure, et là, en présence des frères Floride, Irlande, et je crois, Liévroi, en présence du directeur de Lavaur, Laphien, Janissien, Navarre ont raconté tour à tour ce qu'ils devaient déclarer à la justice. J'ai écouté ce que disaient les autres, et pour me conformer à ce qu'on

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Un décret porte ce qui suit:

Le montant des souscriptions en faveur des blessés de la révolution de Février est affecté spécialement à la commission des récompenses nationales.

Les fonds resteront déposés à l'Hôtel-de-Ville, à la caisse municipale; mais le trésorier ne délivrera aucune somme que sur les bons du citoyen Albert, président de la commission des récompenses nationales.

— Un arrêté du gouvernement provisoire porte ce qui suit:

La sixième division du ministère de l'intérieur, composée sous le nom général de *Division des Beaux-Arts*, est partagée en trois directions distinctes et indépendantes l'une de l'autre, savoir:

1<sup>o</sup> Direction des Musées nationaux, comprenant tout ce qui se rapporte au service, à la direction et à la conservation des musées dépendant de l'ex-liste civile des anciennes résidences royales et de l'ancienne direction des Beaux-Arts.

2<sup>o</sup> Direction des Beaux-Arts, comprenant tout ce qui a rapport à l'art actuel, aux travaux, récompenses, encouragements et secours aux artistes; aux expositions de peinture, sculpture, architecture et gravure; aux fêtes publiques et à la direction du Conservatoire de musique et de déclamation, et à celle de l'école des Beaux-Arts, enfin à la surveillance des monuments historiques.

disait, j'ai pris une part active à cette représentation; et moi, à mon tour, j'ai dit: J'ai vu passer cette fille, je me suis même avancé pour lui laisser derrière moi un passage. Elle s'est dirigée vers la porte de sortie.

Nous reviendrons à la déclaration de Vidal. Ce n'est qu'aux assises, au milieu de la solennité des débats, que la justice fut convaincue, par les révélations de Vidal, de ce qu'elle a appelé, avec autant de raison que de modération, un conciliabule bien que la susceptibilité des frères de l'Ecole chrétienne ait été mise en éveil par cette qualification. Les frères Irlide, Floride, Liefroi, Navarre, Jubrien, Laphien, Janissien n'assistaient pas à cette déclaration. Ils sont introduits successivement: pour la plupart d'entre eux, nous ne nous appesantissons pas sur les circonstances particulières. Irlide manifeste l'intention de dénier complètement le fait du conciliabule, mais sur des insinuations réitérées, Irlide reconnaît qu'il a été présent; Liefroi put s'y trouver, il n'en conserve pas le souvenir; le frère Floride soutient vivement qu'il n'y était pas; cette dénégation s'est reproduite même devant vous et malgré l'affirmation des autres membres de la communauté qui s'accordent tous à citer son nom.

Nous cherchons à savoir si ce religieux, cet homme pieux, ment. Peut-il mentir sciemment, s'il n'est pas dominé dans le sacrifice qu'il fait de sa conscience par un intérêt qui en comprime les inspirations? Est-il possible que le frère Floride ne fût pas dans le conciliabule? Il n'est pas accusé par Vidal tout seul, mais les autres frères de la communauté, sans en excepter un seul, déclarent qu'il y était. N'avons-nous pas vu, à propos de ce fait inqualifiable, que même ceux qu'abritait une longue réputation de probité et de vertu, se prélaient au mensonge quand l'intérêt de la communauté l'exigeait? C'est encore un des arguments de l'accusation personnelle dans le frère Floride.

Passons maintenant aux témoins laïques, au témoin Vidal. Quelqu'un dira-t-il que Vidal n'a pas menti? Ce ne sera pas lui, car il en a convenu devant vous. Dans quelles circonstances a-t-il menti? Vous l'avez entendu. La première fois, le 16 avril, il avait été appelé à la communauté avec Rudel, et devant Rudel, il avait dit: Je n'ai rien vu. Sa déclaration avait été tout aussi nette, tout aussi explicite que celle de Rudel. Tout-à-coup la scène change: Vidal et Rudel sortent de chez les frères. Ils s'acheminent vers le cimetière. Le cadavre y était encore. Et dans le trajet, Vidal dit à Rudel: Je voudrais voir cette petite, pour savoir si je la reconnaitrais. On demande à Vidal d'où lui vient cette hallucination. Il n'a donné aucune explication. Il se contente de dire: Le frère Floride, en nous demandant si nous n'avions pas vu la petite, nous disait: E le avait à la tête un mouchoir bleu avec des pastilles blanches. Cela m'a frappé, et alors je me suis persuadé que je l'avais vue.

M. le président en était là de son résumé, lorsque subitement le frère Floride, assis au banc des témoins, se lève et essaie d'interrompre ce magistrat pour parler.

M. le président, avec dignité: Asseyez-vous, taisez-vous.

Le frère Floride persiste.

M. le président: Asseyez-vous, il serait par trop scandaleux qu'encore, dans cette circonstance...

Floride interrompant et le feu dans les yeux, dans la voix: Je vous demande la permission de dire...

M. le président avec une indignation que le public partage: Je ne vous permets que de sortir, et cette fois ce sera un ordre; asseyez-vous si vous le préférez.

Le frère Floride s'assied, mais lentement, et avec une rage concentrée, qui contraste avec l'habit religieux.

M. le président, tout ému de cet incident pénible, continue ainsi: Voilà Vidal qui dévoile une partie de la vérité. N'en conserve-t-il pas quelque chose en réserve? C'est là l'objet, messieurs, de vos méditations. Il vient de dire à l'instant même, chez les frères: Je n'ai rien vu. Et en sortant de chez les frères il a vu quelque chose. Quand on lui demande l'explication de deux faits si contradictoires, il ne trouve que celui-ci: Le frère Floride nous a dit que la petite avait un mouchoir bleu à pastilles blanches. Cela a-t-il suffi pour que le malheureux jeune homme, prédisposé par sa sympathie à écarter l'accusation qui se portait sur le couvent, se soit déterminé de lui-même à concevoir la pensée de faire aussi un acte de dévouement en faveur de la communauté? C'est possible. Sans que Rudel s'en soit aperçu, quelques paroles auraient-elles été échangées entre Vidal et le frère Floride dans le parloir? C'est encore possible. Cependant, Rudel n'a rien vu, n'a rien entendu. Il déclare qu'en sa présence rien n'a été dit qui ait pu influencer sur la détermination de Vidal.

## ÉTRANGER.

### Allemagne.

SCHLESWIC-HOLSTEIN. Rendsbourg, 2 avril. — Des lettres particulières nous apprennent que les ministres danois Knuth et Orla-Lehman ont offert au gouvernement prussien quelques concessions insignifiantes, si le roi renonçait à envoyer des troupes dans le Holstein; mais on leur a répondu que le roi avait déjà donné aux troupes l'ordre de partir.

L'ennemi a occupé le bourg de Gravenstein, appartenant au duc d'Augustenbourg.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. Carlsruhe, 31 mars. — Dans quelques jours l'armée badoise sera forte de 20,000 hommes. La landwehr est appelée. Les Russes arrivent de tous les côtés.

Rastatt sera occupée par 5,000 hommes dont 113 Autrichiens. Si les bataillons volontaires partis de la Suisse et de Paris ne prennent point le parti de marcher vers le Schleswic ou contre la Russie, ils seront reçus d'une rude manière à notre frontière.

### Angleterre.

LONDRES, 6 avril. — Nous avons entendu dire que quelques étrangers s'occupent beaucoup de la démonstration chartiste qui va avoir lieu sous les auspices de M. Feargus O'Connor.

Samedi prochain, la reine doit se rendre à Osborne, îles de Wight.

Par ordre du gouvernement, il a été transporté de la Tour, pour être mises à la disposition des diverses stations de la police, beaucoup d'armes à feu et de coutelas.

### Espagne.

MADRID, 1er avril. — Hier, à six heures du soir, une fausse alerte a mis toute la capitale en émoi pour quelques instants.

Il n'est pas question aujourd'hui de nouvelles arrestations.

La tranquillité n'est pas complète seulement à Madrid, elle l'est encore en Andalousie, dans l'Aragon, en Catalogne, à Valence, à Murcie.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURÉS.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.

## PROJET DE PÉTITION

A PRÉSENTER AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Aux citoyens membres du gouvernement provisoire de la République.

Citoyens,

La question relative à l'organisation du travail agricole et industriel, préoccupe sérieusement aujourd'hui tous les hommes qui ont réellement à cœur de contribuer à la prospérité du pays.

Dans ces circonstances, nous avons pensé avec raison qu'il nous était donné de jeter une vive lumière sur le point le plus essentiel de cette question, c'est-à-dire sur les intérêts agricoles, qui se lient étroitement eux-mêmes aux intérêts des travailleurs en général.

L'institution que nous avons fondée, il y a deux ans environ, sous la dénomination de Compagnie générale d'acquisition et de défrichement des terres incultes de la France, peut assurer aujourd'hui même un travail utile, lucratif et de longue durée à plus de mille travailleurs.

Cette compagnie, dont nous sommes à la fois administrateurs et sociétaires, a été fondée au capital de vingt millions; elle s'est constituée, il y a huit mois environ, avec deux millions de souscriptions réalisées; enfin, aujourd'hui ce chiffre dépasse sept millions du capital intégral.

Les opérations de la compagnie n'ont pas eu de moins beaux résultats. Ainsi, entre autres acquisitions de moindre importance qu'elle a faites, il faut placer au premier rang celle du vaste et beau domaine de LA GRULLE, situé dans les départements de Loir-et-Cher et du Loiret. Cette propriété, qui a plus de six mille arpents d'étendue, a coûté à la compagnie deux millions.

En conséquence, nous avons l'honneur d'offrir à MM. les membres du gouvernement provisoire de placer sur cette vaste propriété mille travailleurs agricoles, dans des conditions que nous allons exposer en peu de mots.

On donnerait en toute propriété, à ces travailleurs, une petite maison d'habitation avec six arpents de terre, dont ils paieraient la valeur, très-minime du reste, soit par une cotisation personnelle, soit à l'aide d'une très-faible partie de leur salaire dont on exercerait la retenue à des époques déterminées.

Lors de l'installation de ces travailleurs, il serait fait à chacun d'eux une légère avance de fonds, afin qu'ils pussent faire face à leurs premiers besoins.

La compagnie, voulant favoriser, autant qu'il est en son pouvoir de le faire, la prompte réalisation de ce projet, a pris la détermination de céder la propriété qu'elle offre pour établir ces travailleurs au prix qu'elle lui a coûté. C'est-à-dire qu'elle entend même renoncer aux intérêts des sommes qu'elle a payées et au remboursement des dépenses qu'elle a faites jusqu'à ce jour, pour les travaux déjà exécutés sur la propriété.

A cet effet, la compagnie, par l'organe de ses administrateurs et sociétaires, vient demander à messieurs les membres du gouvernement provisoire le crédit nécessaire à l'établissement de ces mille travailleurs agricoles.

A l'aide de ce crédit et à des conditions qui seraient réglées ultérieurement, la compagnie se chargerait de fournir, à chaque travailleur, une maison d'habitation, six arpents de terre, et tout le matériel nécessaire à cette exploitation. La compagnie fournirait tous les plans et devis préalablement.

Quand ce projet sera en pleine voie d'exécution, vous pourrez, messieurs, en apprécier les résultats, et s'ils sont satisfaisants, ce qui n'est pas douteux, le mode d'organisation du travail agricole qui en fait l'objet pourra être mis en pratique sur les terres dont la compagnie est ou deviendrait propriétaire. Or, en admettant que l'application de ce mode ait lieu dans les contrées seulement où l'agriculture périclite, faute de bras, on peut évaluer à plus de cent mille le nombre de travailleurs qui seraient ainsi répartis, en très-peu de temps, dans presque tous les départements de la France, car l'agriculture se ressent presque partout de ce mal.

La propriété servirait de garantie pour les avances qui

lui seraient faites, et que nécessitent les constructions et l'acquisition du matériel nécessaire à chaque exploitation.

Telle est, messieurs, la proposition que nous avons l'honneur de vous faire, et qui nous paraît mériter toute votre attention. Vous voulez améliorer le sort du travailleur par le travail, faites que ce travail ait pour résultat la propriété. Alors seulement, votre œuvre sera complète, car vous aurez en même temps donné le bien-être et la prospérité au travailleur et à l'agriculture, et le pays tout entier vous tiendra compte d'un immense bienfait dont il doit lui-même se ressentir.

Veillez agréer, messieurs, l'expression de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être Vos très-obéissants et tout dévoués serviteurs.

Le directeur-général de la Compagnie de défrichement,

L.-G. MAGNANT.  
8, rue de Choiseul.

S'adresser, pour signer à Lyon, rue d'Algérie, 2.

## NOUVELLES DIVERSES.

— On lit dans la Presse :

« Ont été invités à donner leur démission quatre juges au tribunal de la Seine. MM. de Saint-Didier, Legonidec, Frayssinaud, juges d'instruction, et Bontin, juge, ancien député; deux conseillers: MM. Doyon et Champanher, et quatre conseillers à la Cour de cassation. »

— La Patrie et d'autres journaux demandent qu'on s'occupe immédiatement de la remonte de notre cavalerie qui, suivant ces feuilles, serait dans une situation défavorable, dont elles accusent les haras, les courses et toutes nos institutions hippiques.

Le comité de défense n'aurait pu trouver 30,000 chevaux dont l'achat était jugé nécessaire, et ses efforts n'auraient abouti qu'à constater le refus des marchands de prendre l'engagement de livrer de 300 à 2,000 produits français applicables à la remonte.

Ces assertions n'ont pas le moindre fondement. La vérité est que notre cavalerie n'a jamais été ni plus brillante, ni mieux montée, et il est à remarquer que, depuis un grand nombre d'années déjà, elle ne reçoit que des chevaux français.

Il est souverainement injuste d'accuser d'inutilité complète les institutions hippiques de la France. Ces institutions rendent d'éminents services, et ne demandent, pour être encore plus fécondes, qu'une application plus large du principe sur lequel elles sont fondées.

Quant à l'impuissance de l'industrie privée à fournir 30,000 chevaux de troupe de toutes armes, les faits se chargeront probablement de prouver le contraire. Il n'y a que des difficultés pécuniaires qui arrêtent la plupart des marchands, et ces difficultés, une fois levées, on verra ce qu'il faut penser de cette prétendue insuffisance de nos ressources hippiques.

La France, qu'on le sache bien, compte une population chevaline de 3 millions de têtes. L'achat qui se prépare ne doit porter que sur des chevaux de 5 à 9 ans. La moitié des chevaux existant (1,500,000) se trouvant dans cette condition, en supposant même de larges éliminations, il ne saurait être bien difficile de trouver, sur un si grand nombre d'existences, les 30,000 chevaux de toutes armes dont l'armée a besoin.

Ces chiffres incontestables sont de nature à faire cesser toute inquiétude. Il y a même lieu de se féliciter de l'impossibilité où se trouvent en ce moment les marchands habitués au commerce des chevaux étrangers, d'aller explorer d'autres contrées que la France, car nous aurions vu, cette fois encore, des millions de notre numéraire passer de nos bourses dans celles des éleveurs d'outre-Rhin et d'outre-Manche.

Au moment même où se produisent les plaintes dont on vient de voir le peu de fondement, une députation normale présente au gouvernement provisoire une protestation contre les achats à l'étranger. Cette députation connaît les ressources du pays, et demande qu'on les emploie avant de s'adresser, comme par le passé, à l'industrie rivale.

P. S. Au moment où nous mettons sous presse le courrier de Paris n'est pas encore arrivé.

# BAINS CALORIQUES

A VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démaigeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement guéris.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux de toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de tout soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: vieilles gouttières.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les Bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours

ris; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

Opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun résultat, on se rend à l'établissement de M. DUCROCQ, et l'on se livre à la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables.